ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION CORSE

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de région Corse sont affichées et consultables par le public jusqu'au **15 octobre 2024.**

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission d'établissement des listes électorales à y figurer.

De même, tout électeur inscrit sur les listes électorales peut demander l'inscription d'une personne omise.

Les réclamations doivent être transmises, accompagnées de toute pièce justificative utile <u>par lettre recommandée avec demande d'avis de réception</u>, au plus tard le 15 octobre 2024 à :

Monsieur le président de la
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de Corse
Bureau des élections et de la réglementation
Palais Lantivy, cours Napoléon
20188 Ajaccio Cedex 9